

**Comité de Pilotage du PAPI d'intention
du bassin de l'Or**

Contacts : Flore IMBERT-SUCHET
Tél. 04 67 22 22 72 – fimbert@symbo.fr

Ordre du jour

- ✓ Validation du projet de PAPI complet en vue de son dépôt auprès de la Préfecture
- ✓ Discussion des perspectives pour la labellisation nationale du PAPI

Liste des participants

Personnes présentes

NOM Prénom	Organisme
ANTHOUARD Georges	APIL
ARMAND Jean-Claude	CC Grand Pic St Loup
BARRAL Claude	Président du Symbo/ Conseiller Départemental
BERGEON Jean-Luc	Conseiller Régional/Maire de St Christol
BONNEFOUX Brice	Conseiller Départemental / Mairie de la Gde Motte
BOREL François	DST de Mauguio
BOURREL Yvon	Maire de Mauguio
CARLIER Michel	Maire de Lansargues
CHALOT René	Mairie de Lansargues/Symbo
CLAPAREDE Luc	Association des cabaniers de Pérols
COMBARNOUS Christine	ASPRI
COSME Bruno	ASPRI
COUILLET Benoît	Département
DOMERGUE Frédérique	Mairie de Lunel
DONNAT Jean-Marc	Directeur du Symbo
DUCHESNE Claude	Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or/Vice-Pdte
DUPRAT Nicole	Mairie de Teyran
FINART Jean-Paul	Mairie de Vendargues
GANIBENC Bernard	Président du SIATEO
GALABRUN-BOULBES Jacky	VP Métropole de Montpellier/ Maire de St Drézéry
GOUILLART Audrey	Mairie du Crès
HELSEN Jacques	Mairie de St Aunès/ Symbo
IMBERT-SUCHET Flore	Symbo, chargée de mission PAPI
LEVAUX Marie	Chambre d'Agriculture
LUSSERT Jean-Marc	Métropole de Montpellier/ Vice-Président
MARTIN Eric	SIATEO
MARTIN Jean-Maurice	Mairie de Vérargues
MATHEZ Delphine	DDTM34
MESGUICH J.Jacques	Association des Riverains du Bérange de St Brès
MONESTIER Alain	Maire de Candillargues
MONTIEL Roger	Symbo / Mairie de Candillargues
PAILLET Agnès	Services de la Région
PARAME Willy	Mairie de Pérols
PASSET Gérard	APIL
PRUGNAUD Jean	Association des Riverains du Bérange de St Brès
RIBEYRE Sylvain	Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
ROUCHE Jacques	Association des Cabaniers de Pérols
SCERRI Fabienne	EGIS Eau
ZUMBIEHL Nicolas	Métropole de Montpellier

Personnes excusées

NOM Prénom	Organisme
AMAR Jean-Charles, ADOUL Karine	EPTB Vidourle
BOURSIAC Anne	EPTB Lez
BRUGUIERE Marie-Thérèse	Conseillère Départementale/Symbo/Maire de St Aunès
CAMBREA Léonie	Chambre Agriculture 34
DIEULEFES Hervé	CCPL/ Symbo/Maire de St Just
DUDIEUZERE Pierre	Maire de Vendargues
FENOY Fabrice	Symbo/ Mairie de Lunel-Viel
GRAU Jacques	CCGPSL/Symbo/Maire d'Assas
JUDE Eric	Symbo/Mairie de Vérargues
MEISSONNIER Jean-Luc	Métropole de Montpellier/Maire de Baillargues
MEUNIER Cyril	Président du Syble
PISTILLI Robert	CCPL/ Maire de St Nazaire de Pézan
ROUX Jean-Michel	Symbo/Mairie de St Nazaire de Pézan
SANGUINEDE Fabien	Communauté de communes Pays de Lunel
VACQUIER Géraldine	EPTB Lez

Diaporama support de la réunion : Consultable sur la page <http://www.etang-de-l-or.com/papi.htm>

Introduction

Mr le Maire de Candillargues, Vice-Président de l'Agglomération du Pays de l'Or, accueille les participants et les remercie pour leur présence et participation au projet de PAPI pour le territoire du bassin de l'Or.

Mr Roger Montiel, Vice-Président du Symbo, introduit la réunion en rappelant son objectif qui vise à partager ensemble le projet de PAPI complet en vue de poursuivre le processus de labellisation.

Mme Flore IMBERT-SUCHET, chargée de la Prévention des Inondations au Symbo, présente l'ordre du jour consacré au processus d'élaboration du projet de PAPI complet et ses différentes étapes :

- Bilan du PAPI d'intention 2014-2017
- Du PAPI d'intention vers un PAPI complet : élaboration d'une stratégie
- Présentation du programme d'actions du PAPI complet
- Perspectives pour la labellisation.

Déroulement

1. Bilan du PAPI d'intention et concertation mise en place

Flore Imbert présente rapidement le bilan du PAPI d'intention 2014-2017 : après en avoir rappelé les grandes lignes, elle en restitue l'état d'avancement et précise le bilan des actions menées et engagées depuis 2014.

Elle souligne le processus de concertation mis en place au travers du PAPI d'intention afin d'aboutir à un projet de PAPI complet partagé avec le territoire :

Au travers des réunions du comité technique, du Comité de Pilotage ou du COPIL élargi à l'ensemble des communes du bassin versant mais également des nombreuses rencontres avec les acteurs locaux (réunions avec les communes, les associations, les EPCIs, présentation aux commissions des EPCI,...), ce sont près de 70 réunions qui ont été organisées autour du processus de concertation pour l'élaboration du projet de PAPI complet du bassin de l'Or.

Au-delà des résultats du PAPI d'intention, les principaux enseignements qui ont permis de façonner la stratégie du PAPI complet sont soulignés.

2. Présentation du projet de PAPI complet

La stratégie du projet de PAPI complet est ensuite présentée. Elle se décline en 5 objectifs prioritaires qui sont traduits par différents types de propositions retenues pour le territoire :

- des mesures de gestion de crise et de sensibilisation qui concernent l'ensemble du bassin versant,
- des mesures structurelles collectives sur les secteurs prioritaires à forts enjeux,
- des mesures individuelles de mitigation à défaut de solution structurelle efficace sur les secteurs à bâtis peu denses.

Le programme d'actions est ensuite présenté axe par axe ainsi que son mode d'animation et de financement (cf. présentation). Le fichier powerpoint de la présentation est annexé au présent compte rendu.

Les travaux structurels proposés dans le cadre du PAPI sont inscrits aux axes 6 et 7.

Fabienne Scerri d'EGIS rappelle que de nombreux scénarios d'aménagements (plus de 80) ont été étudiés et testés par modélisation hydraulique à l'échelle du bassin versant, afin de réduire les inondations dans les zones densément habitées et les entreprises à fort enjeu économique, par des aménagements économiquement pertinents à l'appui d'une analyse coût/bénéfices (ACB).

Elle souligne qu'il n'a pu être trouvé une solution « globale » efficace :

Les solutions d'écrêtement par mise en place de bassins de rétention à l'amont des zones à enjeux se sont avérées peu efficaces, extrêmement coûteuses et le plus souvent non réalistes. Ce type d'aménagement n'est au final efficace que sur les petits sous bassins versants.

Il s'agit là d'une particularité du bassin versant de l'Or traversé par de nombreux petits cours d'eau indépendants qui explique la difficulté à trouver des solutions globales structurantes. Le programme d'actions proposé s'appuie donc sur des solutions localisées au cas par cas.

Mr Donnat, Directeur du Sympo, souligne la particularité du territoire du bassin versant de l'Or caractérisé par 5 sous bassins versants principaux. Le projet du PAPI complet compile en fait 5 petits PAPI en un seul programme et son élaboration a nécessité un travail très important de compilation de données et d'analyse de solutions.

Discussions abordées par le COPIL:

- **Aménagements proposés**

Mr Montiel souligne que la commune de Candillargues est favorable à la solution proposée dans le PAPI qui consiste à dévier les écoulements vers le ruisseau de l'Arrière à moindres enjeux bâtis, plutôt qu'à la création d'une digue de protection rapprochée.

- Mr Claparède de l'Association des Cabaniers de Pérols se satisfait du projet de protection rapprochée proposé pour protéger les habitations du quartier du port de Pérols dont il est riverain.

- Mr Anthouard de l'APIL (Association pour la Prévention des Inondations de Lunel) s'interroge sur ce qui est prévu pour le territoire de Lunel :

L'étude hydraulique globale du bassin de l'Or a bien intégré la problématique inondation sur la ville de Lunel liée aux débordements des cours d'eau, hors crues du Vidourle, celles-ci étant intégrées au PAPI Vidourle.

La problématique hydraulique sur Lunel est essentiellement liée au débordement de cours d'eau périurbain (Laune, Bouzanquet,...) qui ont été couverts par le passé et qui reçoivent les eaux pluviales urbaines à la traversée des zones urbanisées dans leur partie busée, à l'identique des cadreaux de Nîmes.

Certains aménagements sont envisagés par la ville de Lunel qui a déjà lancé des études et réalisé des travaux conséquents pour améliorer la problématique. Il est rappelé que l'évacuation des eaux pluviales urbaines n'est pas éligible aux PAPI. Le projet du PAPI complet intègre une étude pour analyser la possibilité et la pertinence économique d'écarter les écoulements amont de ces petits cours d'eau provenant de bassins versants non urbanisés.

En termes de sensibilisation, outre les actions concernant les scolaires, les acteurs et le grand public, il est également programmé la pose de repères de crues, définis en concertation avec les services techniques de la ville et l'EPTB Vidourle, et un programme de réduction de la vulnérabilité des bâtis.

- Plan de gestion des cours d'eau

Mme Combarrous de l'ASPRI (Association pour la Survie des étangs et de la mer et la Prévention des Inondations) souligne la mise en œuvre des plans de gestion mentionnés du Salaison, du Bérange et de la Cadoule. Elle s'interroge de l'absence d'une démarche similaire sur le Nègue-Cats.

Mr Donnat, Directeur du Sympo, précise que les plans de gestion des cours d'eau sont élaborés selon un phasage prioritaire, établi également avec les partenaires institutionnels. C'est un travail de longue haleine qui sera poursuivi et progressivement étendu à l'ensemble des principaux cours d'eau du bassin versant en lien avec les collectivités dotées de la compétence GEMAPI.

- Mr Lussert Vice-Président de la Métropole de Montpellier et N Zumbiel soulignent que le bassin versant du Nègue-Cats est très problématique et sensible aux inondations, au regard notamment des nombreux enjeux économiques qu'il accueille. 3M a déjà réalisé une grande partie des aménagements programmés dans le schéma directeur hydraulique du Nègue-Cats porté par la Métropole. Ce bassin versant dont le périmètre dépasse le territoire de la Métropole, a bien été pris en compte dans le PAPI par extension de la modélisation hydraulique de ce cours d'eau en aval jusqu'à son exutoire dans l'étang de l'Or.

- Mr Mesguich de l'association des riverains du Bérange de St Brès remercie pour le travail présenté qui démontre que les choses avancent, lentement au regard des procédures, mais sûrement. Il rappelle que le Bérange a été endigué en amont de St Brès de façon anarchique pour protéger des zones agricoles. Il s'interroge également sur le coût affecté à l'entretien du Bérange, l'entretien des cours d'eau restant une réponse prioritaire pour prévenir des inondations beaucoup moins coûteuse que des aménagements structurels lourds.

F Scerri précise que ces remblais ont été intégrés à la modélisation dans la limite des données topographiques disponibles, leur incidence reste marginale en cas de crue centennale du Bérange car ils sont très vite submergés.

F Imbert précise que la gestion de ces remblais sera examinée plus précisément dans le cadre du projet de restauration physique du cours d'eau en lien également avec le plan de gestion. Ces démarches sont inscrites au Contrat de bassin.

- Submersion des routes :

Mr Bourrel, Maire de Mauguio, souligne et se félicite des actions proposées sur les cours d'eau de la Jasse, la Balaurie et la Cadoule qui traversent sa commune. Il rappelle la problématique importante de la submersion des accès et s'interroge sur la mise hors d'eau de la RD189.

Egis précise qu'une réhausse ponctuelle est proposée au droit du franchissement de la Balaurie car c'est la solution la plus efficace et la moins coûteuse pour sécuriser la digue classée de la Balaurie qui protège 220 habitations de Mauguio.

- **Devenir des zones protégées :**

Mme Mathez de la DDTM souligne que les ouvrages de protection n'ont pas vocation à développer l'urbanisation sur les secteurs nouvellement protégés.

- **Débordement de l'étang :**

Mr Claparède de l'Association des Cabaniers de Pérols se satisfait du projet de protection rapprochée proposé pour protéger les habitations du quartier du port de Pérols dont il est riverain. Il sollicite toutefois une réunion technique de présentation des résultats de l'étude hydraulique spécifique aux scénarios d'élargissement du Grau, avec le bureau d'études en configuration plus restreinte que le COPIL.

F Imbert rappelle en effet que de nombreux scénarios ont été testés pour bien comprendre les échanges hydrauliques entre l'étang, le canal du Rhône à Sète et la mer via le grau de Carnon. Des scénarios complémentaires d'élargissement du grau ayant fait l'objet d'un avenant au marché ont été modélisés suite à la demande spécifique des cabaniers de Pérols lors du précédent COPIL. Ces scénarios convergent vers une accélération de la vidange de l'étang de quelques heures à quelques jours mais avec une incidence non significative sur la montée de l'étang, le niveau maximal des débordements étant directement influencé par l'arrivée des crues des cours d'eau. Il en est ressorti que la seule solution pour protéger efficacement les 90 habitations de ce quartier et espérer des financements PAPI consiste en une protection rapprochée. Le Sydbo est tout à fait favorable à une réunion supplémentaire avec les Cabaniers de Pérols pour leur présenter tous ces résultats en détail. *(hors réunion : cette rencontre a eu lieu le 12/10/2017 à Pérols, et a réuni les représentants des cabaniers de Pérols, le Sydbo et le Syble, le bureau d'études Egis, Mr le Maire et les services de la commune de Pérols, et les services du Département).*

- L'ASPRI soulève la question du phénomène de sédimentation dans l'étang de l'Or et de l'entretien des communications entre l'étang et le canal du Rhône à Sète. JM Donnat précise que ce phénomène sera pris en compte dans la modélisation mise en œuvre dans le cadre de l'étude lagune avec le modèle Mars 3D.

- **Sensibilisation**

Mr Mesguich de l'association des riverains du Bérange à St Brès se félicite du volet sensibilisation intégré au projet du PAPI et souligne l'importance de sensibiliser les élus notamment des communes amont aux conséquences que l'urbanisation peut avoir sur les zones situées en aval.

Mme Galabrun-Boulbes, Vice-Présidente de la Métropole, approuve et souligne que si des erreurs d'urbanisation ont pu être faites par le passé, l'outil réglementaire actuel et la loi sur l'eau permettent d'éviter que de telles erreurs se produisent aujourd'hui.

Mr Bergeon, Vice-Président du Conseil Régional, souligne en tant que Maire de la commune de St Christol située en amont du bassin versant, toute la difficulté de sensibiliser les individus qui ne se sentent pas directement concernés. C'est là tout l'enjeu de la démarche concertée du PAPI qui est mise en œuvre en mesurant les incidences et impacts à une échelle globale et cohérente, celle du bassin versant hydrographique.

Il souligne et se félicite du travail important de sensibilisation mené dans les PAPI.

- **Submersion marine**

Mr Ribeyre, DGA de Pays de l'Or Agglomération, souligne l'importance du volet « submersion marine » du PAPI qui doit être abordé à une échelle cohérente et plus vaste que celle du bassin versant, celle de la cellule sédimentaire. Il replace le contexte d'élaboration du projet du PAPI complet avec celui de la mise en place de la compétence GEMAPI sur le territoire et la nécessaire cohérence entre les deux démarches.

- **Protection du bâti diffus:** il est rappelé que si le bâti dense peut faire l'objet d'aménagements structurels, des mesures de mitigation sont préconisées pour le bâti plus

diffus. Mr Armand, VP de la CCGPSL, soulève la question du financement de ces actions individuelles de réduction de la vulnérabilité des bâtis dès lors qu'il s'agit d'interventions chez les particuliers.

La DDTM indique que ces travaux font l'objet de financement de l'Etat s'ils portent sur une commune dotée d'un PPRi intégrant des mesures de mitigation.

Le Sympo précise qu'un portage collectif de ces mesures par convention entre collectivité et particuliers sera privilégié afin de garantir un meilleur taux de réalisation des travaux d'une part, et d'être éligible à des cofinancements du Département et de la Région.

3. Validation du projet et perspectives pour la suite du PAPI

Le Président Barral souligne le travail accompli en rappelant les attentes fortes du territoire sur cette thématique et depuis longtemps. Il se félicite du processus de concertation engagé et souhaite que la dynamique ainsi instaurée soit maintenue.

Il rappelle le processus à poursuivre en vue d'obtenir la labellisation nationale garante des financements Etat :

- Réunion de pré-dépôt avec les services de la DREAL
- Dépôt d'un dossier de candidature auprès de la Préfecture
- Instruction du projet de PAPI complet par les services de l'Etat
- Présentation du projet de PAPI en Comité de Bassin Rhône Méditerranée
- Présentation du projet de PAPI en Commission Mixte Inondation.

Le Président du Sympo propose à l'assemblée de valider le projet de PAPI complet du bassin de l'Or en vue de poursuivre le processus de labellisation et de procéder au dépôt officiel d'un dossier de candidature auprès de la Préfecture. Il soumet le projet du PAPI à l'approbation du Comité de Pilotage :

Le projet du PAPI est approuvé par la grande majorité des présents (33 personnes) qui se prononcent favorablement au dépôt du dossier de candidature.

L'Association des riverains du Bérange et l'ASPRI témoignent de leur abstention.

L'Association des Cabaniers de Pérols se prononce pour l'instant défavorablement au projet, dans l'attente de la réunion technique demandée qui leur permettra de se positionner.

Mr Bergeon, Vice-Président du Conseil Régional, informe que le projet du PAPI complet du bassin de l'Or sera présenté pour validation à l'assemblée régionale avant la fin de l'année 2017.

Le projet du PAPI complet du bassin de l'Or est approuvé par le Comité de Pilotage du PAPI de l'Or, en vue de son dépôt auprès de la Préfecture.

Conclusion

Mr BARRAL, Président du Sympo, conclut la réunion en se félicitant du travail accompli et de la dynamique engagée sur le territoire du bassin de l'Or en matière de prévention des inondations ces dernières années au travers du PAPI d'intention.

Il remercie les membres du Comité de Pilotage pour leur participation active tout au long du PAPI d'intention engagé depuis 2014, acte leur validation de poursuivre ce travail en déposant un dossier de candidature afin qu'il se concrétise par un PAPI complet de travaux.

Annexe : documents de présentation